

Stage en entreprise en classe de 3^{ème}



Les élèves faisant leur rentrée en 3^{ème} vont devoir effectuer un stage, une « séquence d'observation en entreprise », obligatoire pour tous les élèves de 3^{ème} depuis 2005.

Certains établissements proposent aussi une séquence d'observation en entreprise dès la 4^{ème} aux élèves âgés de 14 ans minimum, et aux élèves de classe de seconde, notamment

en fin d'année lorsque les examens du Baccalauréat monopolisent les établissements.

A tout âge, ce stage est un moment important car il offre l'opportunité à chaque élève d'avoir un contact concret avec le monde du travail et éveille sa curiosité. Il peut aussi lui donner des idées sur son futur métier.

Le stage consiste à observer pendant 5 jours l'entreprise, son organisation, les différents services qui la composent, à suivre les personnes qui y travaillent dans leurs activités au quotidien. L'enfant peut être amené à contribuer à l'activité par des tâches simples, ce qui est aussi enrichissant.

Le stage d'observation peut être effectué dans une entreprise, une association, une administration, un établissement public, un commerce.

A SAVOIR

- L'article 274 de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, prévoit que pour les élèves en situation de handicap, la convention de stage prene en compte si nécessaire les aménagements éventuels prévus dans le projet personnalisé de scolarisation.
- Les élèves âgés de moins de 14 ans à la date du stage ne sont pas autorisés à effectuer de séquence d'observation dans les établissements régis par le droit privé. Néanmoins, ils sont autorisés à accomplir leur stage dans les établissements où ne sont employés que les membres de la famille sous l'autorité du père, de la mère ou du tuteur (article L.4153-5 du code du travail) ou au sein d'administrations, d'établissements publics administratifs et de collectivités territoriales (Article D.332-14 du code de l'Éducation).

La recherche du stage

C'est une phase importante. Il est vivement souhaitable que l'élève s'implique personnellement dans cette démarche. Il aura cependant besoin de votre accompagnement pour réfléchir aux secteurs d'activités ou aux métiers qu'il souhaiterait découvrir et aux opportunités dans votre entourage pour trouver un stage. Ciblez dans la mesure du possible, une entreprise dont l'activité l'intéresse.

Plusieurs associations ont pensé aux collégiens pour les aider dans cette recherche. Parmi les plus actives, [viensvoirmontaff](http://viensvoirmontaff.com) propose par exemple un accompagnement aux élèves de 3ème des établissements des réseaux d'éducation prioritaires (REP) et réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+).

Certains conseils départementaux et régionaux ont mis en place sur leur site internet des plateformes sur lesquelles il est possible de trouver un stage de troisième. Rendez-vous sur le site internet de votre département, ou contactez-le directement pour avoir des renseignements.

Il peut être utile de préparer, avec votre enfant, l'entretien qu'il pourrait avoir au préalable du stage avec un représentant de l'entreprise concernée.

Toutes ces démarches lui apporteront de l'autonomie et de la maturité

CONSEIL

- Ne tardez pas à envoyer les lettres de demande de stage dès que votre enfant aura été informé des dates de ce stage. Certaines entreprises sont très convoitées.
- Elargissez le champ de recherches : pensez aux hôtels, aux restaurants ou aux entreprises liées au tourisme, comme par exemple des offices du tourisme.
- Pensez à prendre en compte les contraintes liées au déplacement.

A SAVOIR

Pour certaines entreprises ou commerces, la période qui précède les fêtes de fin d'année Noël n'est pas toujours propice à accueillir un stagiaire.

La convention de stage

Une fois l'entreprise trouvée, il faut accomplir les démarches administratives. Un formulaire de convention de stage sera fourni par l'établissement.

Ne tardez pas à faire signer en 3 exemplaires cette convention par l'entreprise qui

accueillera votre enfant. La date limite de retour de ces documents sera donnée par le professeur principal de la classe de votre enfant.

Les conventions de stage signées par l'entreprise sont ensuite à remettre à l'administration qui les signe à son tour. Un exemplaire est destiné à l'entreprise, un à l'administration et un au stagiaire.

[Modèle de convention fourni par le Ministère de l'Éducation nationale](#)

Le stage

Pendant son stage, il est important que l'élève prenne des notes au fur et à mesure. Il ne doit pas hésiter à prendre des photos (avec l'accord de son tuteur, bien sûr) et à demander à chacun de ses interlocuteurs sa fonction précise dans l'entreprise. Cela lui sera utile pour établir son rapport de stage

Le rapport de stage

A l'issue de sa séquence d'observation, l'élève rend un rapport précis de son stage. Incitez votre enfant à prendre des notes au jour le jour et à rédiger son rapport de stage dans les meilleurs délais de manière à ce que ses souvenirs soient précis et détaillés.

Le ministère de l'Éducation nationale fournit maintenant, dans le cadre du Parcours d'avenir un livret complet : [Livret de stage](#) dans lequel nous, parents, sommes aussi invités à donner notre avis.

CONSEIL

Le stage est une opportunité de découvrir le monde du travail et de gagner en maturité. L'écriture du rapport de stage est un exercice de recueil de données, d'organisation des idées et de rédaction.

Si le rapport est évalué, la note ne doit pas être un objectif en soi, c'est la démarche qu'effectue l'enfant par lui-même qui compte le plus car c'est elle qui le fait progresser dans son autonomie et son travail personnel

[Les textes réglementaires de référence concernant la séquence d'observation en 3ème](#)